

## Espace et milieu ruraux, cadre de vie et environnement

### Introduction à l'étude de la fonction résidentielle consommatrice d'espace rural (\*)

par Jacqueline CLAUDE  
Assistante à l'Université de Liège

Résumé. — *En introduction à l'étude de la fonction résidentielle consommatrice d'espace rural, quelques concepts courants sont brièvement analysés et surtout confrontés : espaces rural, agricole, « urbanisé » ; espace rural, milieu rural ; cadre de vie, environnement...*

Abstract. — *To introduce the study of the residential function consuming rural space, some concepts in current use in French are briefly analysed : espaces rural, agricole, « urbanisé » ; espace rural, milieu rural ; cadre de vie, environnement...*

« La prise de conscience du degré de rareté de plus en plus accusé du sol autant comme bien de production que comme bien de consommation » ([8], p. 377) n'est pas nouvelle, pour le géographe notamment (voir notes infrapaginales 9 et 13), mais elle atteint à l'heure actuelle une grande acuité.

La consommation de l'espace affecte à la fois la ville et la campagne; elle se manifeste dans chaque cas selon des processus différents, mais, par la force des choses, la consommation par la ville s'est toujours faite aux dépens de la campagne. Le phénomène n'est pas récent : au siècle dernier déjà, les grandes villes et les centres industriels mordent sur les campagnes environnantes. Mais cet empiétement s'est généralisé et accentué depuis la dernière guerre (voir [28], pp. 32-34; [13], p. 291), en raison, certes, de la croissance de la population urbaine, mais aussi à la suite d'une conception nouvelle de l'espace tant urbain que rural et de l'évolution de la consommation d'espace par habitant. Considéré comme lieu de production agricole,

---

(\*) Cette étude fait l'objet d'une thèse de doctorat sur l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Nous remercions vivement MM. les Professeurs Ch. CHRISTIANS, F. DUSSART et J. A. SPORCK, membres du comité de thèse, ainsi que M. le Prof. J. WILMET, d'avoir bien voulu revoir ce texte. — A quelques exceptions près, la bibliographie *in fine* est volontairement limitée à celle de langue française; elle n'est pas exhaustive.

comme lieu de récréation, et plus récemment encore comme réserve d'espace naturel à sauvegarder, l'espace rural apparaît de plus en plus comme un cadre de vie privilégié pour les citadins souffrant des nuisances des agglomérations à forte densité d'occupation. Même pour les ruraux, le monde urbain n'exerce plus le même type d'attraction qu'il avait jadis. Désormais, il n'est plus aussi indispensable d'habiter la ville si l'on veut bénéficier d'avantages sociaux et culturels, du moins de bon nombre d'entre eux. D'une part, les moyens de transport actuels modifient profondément les distances, à la fois dans leur réalité concrète et dans la perception que l'on en a. D'autre part, le développement des moyens de diffusion de masse permet de bénéficier d'une foule d'informations de provenances les plus diverses, sans quitter un endroit déterminé (1).

« La mobilité des personnes, des biens et des idées a transformé les relations ville-campagne : à l'opposition traditionnelle se substitue une gradation dans l'échelle d'urbanisation » ([46], p. 120).

Cependant, « *urbanisation* est l'un des termes le plus fréquemment utilisé pour désigner les processus d'évolution de l'espace, et des campagnes en particulier » ([38], p. 137). On a montré que le terme est ambigu ([38], pp. 137-138 et [4], pp. 25-26), car il recouvre une extrême diversité d'acceptions (voir [29], pp. 429-430). Nous n'en ferons cependant pas un relevé critique exhaustif à l'instar de N. Mathieu [38].

En général, pour une partie des géographes belges, « le mot *urbanisation* a été pris dans le sens d'*installation du paysage urbain* » (2). Cette acception est implicite dans les études consacrées à l'urbanisation des campagnes qui, à la suite de celle de F. Dussart [21], se sont attachées à définir et expliquer *les nouvelles fonctions de l'habitat rural et leurs répercussions sur le paysage* et la structure agraire. Cette acception est quantifiée par Ch. Christians ([9], pp. 1452-1453) pour ses études de zonage agriculture-forêt. A côté de cet aspect avant tout morphologique par son origine, l'urbanisation a été envisagée sous un *angle socio-économique*, orientation donnée selon nous (3) par H. Van der Haegen et W. Van Waelvelde [57]. Les deux points de vue se retrouvent dans les critères adoptés par R. Mols [42]; les deux aspects de l'urbanisation sont mesurés et pondérés avec toute

(1) D'après [46], pp. 118-120; [3], pp. 5-14; [31], pp. 98-99; [13], pp. 265-267 et 301; [15], p. 6; [50], p. 409.

(2) [9], p. 1452 (c'est nous qui soulignons, et nous dirions plutôt : de certaines formes et aspects du paysage urbain). — C'est sous cet aspect de paysage nouveau, introduit par de nouvelles fonctions de l'habitat rural que, — à l'exemple de F. DUSSART [21] et [22] —, nous avons envisagé le terme urbanisation ([11], pp. 154-155). On retrouvera également cette acception du terme, à côté d'autres, dans les articles de F. DUSSART et Chr. FOUREZ, H. DESPLANQUES, S. ILESIC, H. JÄGER, R. KLÖPPER, R. LIVET et S. ZAJCHOWSKA (voir [22], *passim*). — Voir aussi pour la Belgique, [14], p. 6 et suiv.

(3) En raison du but avoué de l'étude et de son impact, par opposition aux travaux de L. DE SMET et de ses collaborateurs (voir notamment [19] et [18]).

l'objectivité mathématique possible chez M. Van Naalten, [56]. Récemment, une monumentale étude (4) a été consacrée à la comptabilisation passée, présente et future de l'« espace construit mobilisé » en Belgique, espace dont fait partie l'emprise au sol du phénomène « urbanisation ». Enfin, il faut aussi signaler le sens de *croissance de la population urbaine* donné par quelques géographes belges (voir notamment [52], p. 41 et suiv.) au mot urbanisation.

Tous les auteurs cités s'accordent, explicitement ou implicitement, à reconnaître l'importance de l'habitat, de l'espace qu'il occupe, des comportements socio-économiques qu'il abrite ou suscite. Cela non seulement pour la qualification du phénomène « urbanisation », sa délimitation spatiale présente ou future, mais aussi en raison de la quantité d'espace que l'habitat a consommé et consomme en cette époque de conscience aiguë de la nature inélastique du sol (et d'autres biens naturels). Si l'on sait ([31], p. 110; [24], p. 52) qu'en vingt ans, l'« espace bâti » (5) a augmenté de 69 % en Belgique — qu'il représentait en 1970, 23,6 % du territoire national, contre 14,1 % en 1950 —, il n'est pas inopportun de s'intéresser à l'une de ses composantes : le logement.

Mais avant de nous attacher à mettre en évidence les *rythmes et modes de consommation d'espace propres à la fonction résidentielle en milieu rural*, il nous paraît utile et nécessaire de préciser tout d'abord le sens que nous donnons à certains termes et vocables couramment utilisés.

#### I. — ESPACE URBANISÉ, ESPACE RURAL, ESPACE AGRICOLE

L'expression *espace urbanisé* est actuellement de plus en plus employée (6) au sens d'espace *transformé*. C'est l'espace *consommé* par l'homme, *prélevé* sur les espaces naturels, agricoles et forestiers et dont la plus grande partie ne pourrait être reconvertie (*reconvertie* étant pris dans le sens originel du terme et non dans l'acception économique de *conversion*). Il faut y voir plus qu'un simple souci de synonymie : il s'agit d'une substitution, d'une analogie contrainte et forcée par la manière dont on a usé jusqu'à présent de l'espace ! Ainsi l'*espace urbanisé* désigne ([31], p. 109) « le sol occupé par l'habitat, les réseaux de communication, les entreprises économiques et

(4) [24] et [41], cartes nos 52, 53, 54. — Voir aussi la synthèse originale qu'en a faite B. MÉRENNE-SCHOUMAKER [39].

(5) C'est-à-dire, compte tenu des données disponibles : les parcelles bâties, mais aussi les superficies mobilisées par les activités économiques, sociales, sportives, etc..., et ne comportant pas de bâtiment ([24], p. 50).

(6) Entre autres : [24], *passim* et nous-même [12], p. 102. — Que les auteurs mentionnés [24] ne voient ici qu'un simple souci de précision dans la terminologie; nous les remercions d'ailleurs vivement de nous avoir permis d'utiliser un texte provisoire; voir le sens strict défini ([24], p. 14, note 2) pour le milieu urbain.

les équipements de loisirs et de délasserment, à l'exclusion des parcs urbains inclus dans les espaces verts et forestiers ».

Mais pouvons-nous, dès lors, assimiler l'espace non urbanisé, soit le solde, à l'*espace rural* ? Nous ne ferions de la sorte, il est vrai, que suivre une habitude consacrée de définir l'*espace rural* en termes négatifs (7). Malgré la difficulté qu'il y a à définir la ville ([13], pp. 292-293) !

Ainsi défini, l'*espace rural* ne représenterait en fait que la superficie agricole utilisée (y compris les friches), les bois, les incultes et les étangs, soit 80,2 % de l'espace en Wallonie, 62,3 % en Flandre et 18,7 % à Bruxelles (19 communes) (au total, 72 % du territoire national : [24], pp. 14-15 et 26-29). En ajoutant à cet espace « non construit », à *cet espace libre* — comme l'appellent aussi, et plus correctement, les auteurs de l'étude précitée —, les superficies occupées par les sièges des exploitations agricoles et leur voirie, on pourrait déterminer un *espace agricole et forestier*.

1. *Quelle est la superficie occupée par les sièges des exploitations agricoles ?* — Dans une approche statistique (8), nous avons calculé qu'elle pouvait varier de 0,17 à 1,28 % de la superficie communale dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse. Certes ces valeurs communales sont fonction du nombre et de la dimension des exploitations, du type de ferme.

Les sièges des exploitations agricoles (au sens défini en note 8) couvrent 0,69 % du territoire national — 1,30 % si l'on ajoute les chemins d'exploitation privés, les fossés, ... (rubriques du code 109, voir [34]). Avec cette *unique* correction, l'espace agricole et forestier belge occuperait 72,69 % du territoire (2 157 224 ha), voire 72,74 % (2 219 782 ha) si l'on tient compte des chemins d'exploitation privés, ... Dans la province de Liège, les sièges des exploitations agricoles occupent 0,34 % de la surface totale, 0,36 % si l'on prend en compte les rubriques du code 109 (calculé d'après [34], t. I, pp. 133-135). Pour la province de Limbourg — au taux d'« espace urbanisé » double : 42,4 % contre 20,5 % à Liège ([39], p. 29) —, ces pourcentages sont respectivement de 0,62 et 0,82 (9). Dans le même ordre

(7) Voir notamment J. BONNAMOUR, [4], pp. 26, 142, 152; M. GERVAIS, [30], p. 36; G. ENYEDI, [23], pp. 5-7.

(8) Nous avons considéré comme superficie du siège d'exploitation agricole, celle occupée par les bâtiments d'exploitation, les cours et les dépendances, les bâtiments d'habitation ([35], tableau 12, codes 107, 108), superficie à laquelle nous avons ajouté les jardins et parcs d'agrément, étangs et nappes d'eau faisant partie de l'exploitation (codes 102 et 103), surfaces souvent liées à un type architectural (ferme-château par exemple) du siège de l'exploitation ou à un statut et mode de gestion particulier de l'exploitation (établissements spéciaux, par exemple). — Pour la définition et la nature des codes, voir [34], t. I, pp. 13-20.

(9) En ce qui concerne les surfaces occupées par les fossés, les chemins d'exploitation privés, ... (code 109) et les différences constatées entre les provinces de Liège (0,02 % de la superficie totale) et de Limbourg (0,20 %), il faut songer, notamment, au fait qu'en Campine limbourgeoise, les champs sont localement entourés de taillis en levée bordés de fossés. F. DUSSART (1964) a souligné la surface que ce type de bocage soustrayait à l'espace productif (inédit et cité dans [12], p. 96, note 6 et pp. 101-102).

d'idée, on peut signaler (calculé d'après [39], p. 33) les 0,84 % de la superficie de la province de Liège *actuellement occupés* par les installations industrielles d'au moins 0,25 ha — voire 1,11 % si l'on compte les surfaces disponibles et mobilisées pour l'industrie mais *non encore occupées* (au total en Wallonie, respectivement 0,67 % et 0,86 %).

Mais peut-on opposer, par les surfaces qu'elles occupent, l'entreprise agricole et l'entreprise industrielle ? Elles produisent par unité des revenus très différents, elles appartenaient *primitivement* à deux milieux différents : la campagne et la ville.

Le siège de l'exploitation agricole ne représente donc qu'une portion infime de l'espace. Il n'empêche qu'en terme de *superficie de plancher* utilisée, la fonction agricole arrive au second rang (après la fonction résidentielle : 57,7 % du total). L'agriculture occupe plus de place que l'industrie et l'artisanat : en 1968, 15,0 % contre 13,2 % (10) du total des superficies de plancher ([39], tabl. VII, p. 36), ou encore 36,5 % contre 31,2 % si l'on ne considère que les superficies destinées à un autre usage que le logement (calculé d'après [33], pp. 8 et 15). Si l'on songe à la répartition de la population active entre ces deux secteurs de l'économie, la « superficie construite » occupée par l'agriculture est loin d'être négligeable, d'autant plus que cette fonction ne s'exerce habituellement pas sur plusieurs niveaux (11). En *nombre* de bâtiments occupés exclusivement, principalement et accessoirement (12) par l'agriculture, la proportion varie peu de celle calculée pour la superficie de plancher : 12,9 % du total des bâtiments.

Mais l'agriculture se placera-t-elle toujours à la seconde place quant à la *superficie de plancher* utilisée ? La comparaison des données de 1961 et 1968 (voir [24], p. 60) fait apparaître une augmentation de 2 % seulement de la superficie de plancher utilisée par l'agriculture en Wallonie (17 % en Flandre), pour un accroissement de 8,6 % (27,0 % en Flandre) par l'industrie et l'artisanat. La progression en *surface au sol* de ce dernier secteur peut être approchée grâce à B. Mérenne-Schoumaker : de 1947 à 1970, les *nouvelles* surfaces occupées par les installations industrielles (employant plus

(10) Ces pourcentages ne comprennent pas les superficies de plancher des bâtiments exonérés du précompte immobilier; en nombre de bâtiments, cela représente 0,55 % de ceux à usage principal d'habitation, 9,16 % des bâtiments destinés à un autre usage et 0,76 % de ceux à usage principal agricole (calculé d'après [33], tabl. 3, p. 15).

(11) On notera d'ailleurs qu'en 1968 ([33], p. 21), 91,6 % des bâtiments destinés à un autre usage que l'habitation ne possédaient au maximum que deux niveaux de plancher, contre 79,8 % seulement pour les bâtiments réservés au logement.

(12) Un bâtiment est dit destiné accessoirement à l'agriculture, quand la surface que celle-ci y occupe est inférieure à celle d'autres fonctions (le logement essentiellement) qui s'y exercent : 63,19 % des surfaces de plancher occupées par l'agriculture entrent dans cette catégorie (soit 11 % du total des surfaces construites à usage agricole). C'est le cas également de 51,36 % des surfaces utilisées par le commerce et les services et de seulement 4 % pour l'industrie et l'artisanat (calculé d'après [33], tabl. 15).

de 10 personnes) représentent près de 15 % de celles actuellement occupées par ce secteur dans la province de Liège, soit 0,12 % de la surface provinciale (calculé d'après [39], pp. 32-33).

Cependant, le nombre, la surface, l'âge, la disposition des bâtiments de l'exploitation agricole présentent des variations dans l'espace (voir [53], p. 21) : ces constructions correspondent souvent encore dans leurs agencements et volumes aux orientations de la production de jadis. La surface qu'elles occupent varie également selon que les bâtiments sont implantés au sein d'un habitat aggloméré ou d'un habitat dispersé. De même qu'il existe des variations spatiales dans les types de fermes, dans leur mode de répartition (voir par exemple [36], pp. 200, 218, 284-285 et [37]), dans les orientations de la production agricole (voir [9], pp. 1455-1457 et [10], *passim*), il doit exister des variations dans la superficie occupée par les sièges des exploitations agricoles.

Des études détaillées pourraient non seulement mettre ces variations en évidence, mais encore, et surtout, mesurer l'influence et les rapports qui existent entre la surface occupée par le siège de l'exploitation agricole, les éléments évoqués plus haut (âge, disposition, fonction des bâtiments, forme de l'habitat...) et autres faits de la structure agraire. Ces études montreraient sans nul doute aussi des variations (13) de *coefficient d'emprise de sol*, variations intuitivement évidentes quand on compare les formes d'agencement que prennent les bâtiments agricoles (voir entre autres [36], pp. 189-251 et [37]).

L'exploitation agricole est génétiquement la première fonction de l'habitat rural ([27], pp. 33-35). Mais la superficie de ce « semis fondamental » de l'habitat rural est-elle seule à prendre en considération pour caractériser un espace agricole et forestier ?

2. *Si les voies de communication* sont les catalyseurs de la consommation de l'espace (voir [39], p. 37), le fait ne provient-il pas de la spécialisation dans l'usage du sol ? L'ensemble des voies de communication couvrent 3,84 % de la surface wallonne — et 4,62 % de la seule province de Liège (calculé d'après [39], p. 36 et [24], p. 69). Cependant, *l'importance spatiale des chemins ruraux* reste à évaluer. Comme il ressort d'une étude de Ch. Christians ([6], 1964 et [9], p. 1449; voir aussi [53], p. 21), il existe des différences régionales dans les densités du réseau de desserte rurale, c'est-à-dire

---

(13) En 1926 déjà, M. A. LEFÈVRE ([36], pp. 223-225) attirait l'attention sur la quantité de terrain mobilisé par le siège d'exploitation. Des dimensions et des plans donnés (p. 225) pour une ferme en ordre lâche et une en ordre serré, nous avons calculé un *coefficient d'emprise de sol* (rapport de la surface construite au terrain qui la contient) de 30 % dans le premier cas, de 50 % dans le second. Mais il faut pour cela considérer, à surface construite égale, que la surface du siège d'exploitation se limite à la seule « superficie improductive totale » donnée par M. A. LEFÈVRE (soit 168 m<sup>2</sup> dans le premier cas, 100 m<sup>2</sup> dans le second).

« les routes et chemins susceptibles de jouer un rôle en agriculture, depuis la route nationale jusqu'à la servitude ». Cette densité — qui atteint 40 à 50 m/ha dans les régions limoneuses par exemple, moins de 40 m/ha dans le vrai Pays de Herve —, est influencée par la forme de l'habitat notamment, par le type et la grandeur de l'exploitation, la dimension et le nombre des îlots d'exploitation, l'enclavement des parcelles... Cette desserte rurale varie en qualité, selon qu'il s'agit d'un chemin d'exploitation, d'un chemin de terre ou d'une route de plus ou moins 6 m de large. La proportion de ces différents types constitue un facteur non négligeable pour le calcul de la superficie qu'occupe la voirie rurale, son assise et ses abords. Mais la façon de comptabiliser — en tout ou en partie — la voirie rurale dans un espace agricole et forestier dépend non seulement de la *fonction* essentielle de cette voirie, mais aussi de son *implantation* par rapport à cet espace (14).

C'est aussi la fonction des autres éléments construits de l'espace (voirie, habitat, industrie...) qui permettra de déterminer leur appartenance à la campagne ou à la ville. Ensuite, on pourra mesurer leur emprise spatiale et qualifier selon le cas l'espace de rural, d'urbain ou d'« intermédiaire » (15).

## II. — ESPACE ET MILIEU RURAUX

1. *Le concept de milieu rural* (ou de milieu urbain) a, pour nous, une acception à la fois plus *abstraite* et plus *globale* que celle d'espace rural (ou d'espace urbain), réalité *tangible*. La notion de milieu rural réunit l'homme et l'espace qui le supporte, lui, son organisation sociale et ses activités; cet espace, l'homme l'a façonné et le façonne encore. Au milieu rural se rapportent les notions de mentalité, de genre et de qualité de vie (voir [20], p. 37) pour lesquels l'espace rural constitue le cadre de vie. La notion de milieu rural — le tissu rural de J. Bonnamour ? ([4], p. 46 et *passim*) — peut s'appliquer à des espaces ruraux différents par leur morphologie, leur caractère continu ou résiduel.

Dans un sens plus général, l'espace est, d'après P. Claval, « à la fois le support biologique des groupes humains et le théâtre de leurs activités » tandis que *la notion de milieu*, écrit G. Rougerie ([48], pp. 7 et 19; c'est nous qui soulignons), *se fonde davantage au niveau des noumènes que des phénomènes*. La notion de milieu, écrit-il encore (*passim*), est opposée à celles

(14) Le réseau routier peut d'ailleurs servir aussi à délimiter l'espace agricole et forestier, à le distinguer de l'espace rural et être pris comme un des critères pour qualifier ces espaces de continu, de discontinu, d'interstitiel...

(15) Les notions d'espaces péri-urbain, suburbain, rururbain, de franges urbaines, ... (voir notamment [8], p. 379; [13], p. 284 et [49], *passim*) ne seront pas envisagées à ce stade, car il s'agit pour nous de différents types d'espace rural définis avant tout par leur *morphologie* et l'*échelle* de l'étude.

plus subjectives de *cadre de vie* et *d'environnement*. Entre cet anglicisme nouveau, environnement, et le terme traditionnel de cadre de vie, la différence est toute en nuances : le premier terme s'applique à un « espace disparate », le second sous-entend un « espace organisé ». Tous les deux sont caractérisés par des *paysages*. Quand ils s'appliquent à l'espace considéré comme cadre de vie, les paysages sont profondément structurés, imprégnés des marques de la présence humaine (d'après [48], pp. 16 et 40 à 52).

Nous n'y voyons cependant pas une différence analogue à celle faite par J. Beaujeu-Garnier ([2], pp. 58-60) entre le « paysage géographique » et le « paysage physionomie » ! En fait, nous estimons qu'entre environnement et cadre de vie, il y a l'apport de la notion de relations fonctionnelles — vivantes et complètes. Cet apport de la notion d'*écosystème* (voir [47]) permet à un *espace considéré jusque-là comme environnement de devenir un cadre de vie*. À l'environnement nous attribuons les « paysages humanisés de contact, de transition » de Ph. Pinchemel ([43], pp. 4-5), au cadre de vie correspondent ses « paysages humanisés discontinus et ceux totalement humanisés, orientés ou libres ». Le cadre de vie est un espace que nous considérons comme un *espace vécu* (voir notamment [26] et [25]), par rapport à l'environnement, *espace* différemment *perçu* (voir [40]).

2. *Définir le milieu rural*, c'est, pour nous (16), mettre en évidence ses *fonctions*, déterminer leur extension spatiale, leurs processus de mise en place. Les formes d'implantation que prennent ces fonctions, leur agencement, leur présence exclusive, prépondérante ou accessoire — bref, leur intensité — donnent à l'espace rural sa *morphologie*. Combinée avec le substrat physique, dont elle dépend en partie, cette morphologie permettra de distinguer divers types d'espace rural.

Cependant, si les conceptions de nombreux auteurs ([4], p. 142) sur l'espace rural peuvent se rejoindre dans la formule « proposée avec humour par J. Klatzmann : *l'espace rural, celui où l'homme du XX<sup>e</sup> siècle dispose d'espace* » ([15], p. 16), la définition des fonctions rurales ne rencontre pas l'unanimité, surtout à l'heure du déplacement de certaines fonctions urbaines vers les endroits où existe l'espace qu'elles demandent.

*Pour qualifier de rural un espace, le définir, nous pensons qu'il convient donc non seulement d'analyser les fonctions qui s'y exercent, les formes qu'elles prennent et leur répartition, mais qu'il faut aussi déterminer l'espace qu'elles consomment et celui qu'elles laissent libre.* Quelle proportion d'espace

---

(16) Nous ne faisons en cela que suivre la position prise par le groupe de recherches dirigé par G. ENYEDI [23] pour définir l'espace rural; beaucoup d'auteurs s'efforcent de le faire (voir notamment la synthèse de R. CHAPUIS [5]). À côté des nombreux critères retenus par R. MOLS [42], par le groupe d'étude de l'urbanisation des campagnes (voir [5], pp. 125-126), on notera la nouvelle approche de A. BERGER [3] née de l'application de la théorie de l'induction à l'espace rural.

libre faut-il pour qu'un espace puisse être qualifié de rural ? Quelles fonctions doivent, ou peuvent, s'y exercer ? Et avec quelle densité ?

3. *Les fonctions rurales.* — Il y a un siècle — et peut-être moins dans certaines régions de nos pays hautement industrialisés —, on pouvait, sans risque d'erreur, considérer comme rurale toute activité exercée par les personnes n'habitant pas la ville. En effet, le travail de la terre entraînait à sa suite une multitude de métiers dépendants ou complémentaires. On pouvait compter les surfaces qu'ils occupaient comme partie intégrante de l'espace rural. Celui-ci a donc toujours supporté, à côté de la fonction agricole, des fonctions secondaires et tertiaires. Parfois même, les activités non agricoles ont occupé autant voire plus de personnes en milieu rural que l'agriculture. Ph. Pinchemel l'a montré pour la Picardie (dans [50], p. 464). C'était aussi le cas en Entre-Vesdre-et-Meuse, au XIX<sup>e</sup> siècle surtout. Dans un prochain article, nous montrerons la place qu'y ont occupée les armuriers, les cloutiers, les tisserands...

Comme la mécanisation a réduit l'artisanat de production et de service, le développement économique et culturel, les progrès techniques ont modifié les proportions entre la fonction agricole et celles du secondaire et du tertiaire au sein du milieu rural. Dans certains cas, il y a eu un stade intermédiaire de recrudescence relative de la fonction agricole : quand les ouvriers et artisans ont poursuivi leurs activités aux endroits où elles se sont concentrées, renforçant par leur départ temporaire, voire définitif, la proportion des agriculteurs.

A présent, l'agriculture ne suffit plus à elle seule à caractériser le milieu rural. On a estimé, en France, ([3], pp. 10 et 282) qu'elle n'engendrait que le tiers de l'ensemble des flux de revenus naissant dans une commune rurale ou s'y introduisant; que plus de la moitié (environ le tiers en 1856) des personnes vivant actuellement en milieu rural n'avaient pas de liens, même indirects, avec l'agriculture. Pour nous, cette dernière proportion constitue actuellement un minimum, car elle doit varier selon le type d'agriculture pratiquée, son degré de « modernité » et les statut et mode de gestion des exploitations. C'est ainsi qu'en Belgique, vu la prédominance des exploitations familiales, il ne serait pas impossible de trouver encore des communes anciennes — voire nouvelles (au 1<sup>er</sup> janvier 1977) — dans lesquelles *plus de la moitié* des personnes auraient des liens directs et indirects avec l'agriculture.

Mais si, en terme de population employée et de revenus, l'agriculture n'est pas une activité dominante dans l'espace rural, « elle reste et restera toutefois l'activité spatiale la plus importante » ([7], *passim*). Les espaces agricoles et forestiers y seront toujours l'affectation du sol prépondérante. C'est pour cette raison que nous utiliserons la population agricole active comme premier critère d'évaluation des structures fonctionnelles, selon une méthode simple développée par H. Uhlig et C. Lienau [54]. On pourrait

d'ailleurs calculer des *normes* de population agricole en fonction de la surface réservée à l'agriculture et délimitée comme telle dans les plans d'aménagement. Ces normes tiendraient compte de l'orientation de la production agricole, de sa rentabilité — elle-même fonction des structures d'exploitation, des modes de gestion, des conditions du marché. *L'écart* entre ces valeurs *théoriques*, et idéales suivant la conjoncture sociale et économique, et la *réalité* serait un meilleur critère pour l'évaluation des proportions entre les activités s'exerçant dans l'espace rural. Seul cet écart pourrait assurer à la méthode définie [54] — et que nous appliquerons dans un prochain article — son but véritable, à savoir permettre une comparaison internationale des structures fonctionnelles (17).

Intensifiée, rationalisée, l'agriculture occupe moins d'espace qu'autrefois; elle a aussi libéré des forces de travail disponibles (18). Mais l'exode agricole qui en résulte n'a pas un impact fondamental sur la fonction résidentielle traditionnelle du milieu rural. En effet, même s'il a donné l'essor — encouragé par les pouvoirs publics en Belgique — à la dissociation entre le lieu de résidence et le lieu de travail, l'exode agricole n'a pas provoqué l'abandon du lieu de résidence, à l'inverse de l'exode rural. En revanche, l'« exode urbain » apporte une nouvelle dimension à cette fonction de résidence, résidence permanente pour les migrants journaliers, temporaire pour les vacanciers, et dans tous les cas, dévoreuse d'espace. Pour caractériser le milieu rural, on peut donc distinguer une *fonction résidentielle active*, liée à l'exode urbain (19) et une *fonction résidentielle passive* due à l'exode agricole.

A l'instar de G. Enyedi ([23], pp. 8-9), nous dirons que toutes les fonctions s'exerçant dans l'espace rural peuvent être qualifiées de rurales. A côté d'une fonction spéciale, l'agriculture, les autres fonctions s'y retrouvent, en proportions autres, il est vrai, que dans l'espace urbain (pour celui-ci, voir notamment [17], pp. 166-167, [52], p. 47 et [13], pp. 302-303).

Seule la fonction de « centralité » peut être qualifiée de spécifiquement urbaine. Cela ne préjuge cependant pas de l'absence de tout phénomène

---

(17) De plus, cet écart pourrait également servir à mesurer le degré de « modernité » de la structure agraire; il permettrait de localiser les zones « suréquipées » en population agricole, de les comparer à l'échelon national, voire européen. Dans ce but, on ne devrait d'ailleurs pas se limiter à la seule population ! Des caractéristiques sociales, techniques, économiques ont été utilisées pour établir une typologie mondiale de l'agriculture, caractéristiques que Ch. CHRISTIANS [10] a calculées pour les « régions agricoles » de Belgique. Appliquer à la formule employée la notion d'*écart* évoquée ci-dessus permettrait à une typologie mondiale de l'agriculture de hiérarchiser les problèmes et en conséquence les interventions. Mais l'équation reste à formuler !

(18) De faible mobilité sociale en Belgique (voir [16], *passim*).

(19) C'est à ce mouvement centrifuge que se rapporte pour nous le terme « exurbanisation » ([45], [44], pp. 18-20), employé également pour désigner un processus d'évolution des campagnes.

urbain en milieu rural. Mais il s'agit alors des petites villes (20) des niveaux inférieurs de la hiérarchie urbaine, villes indépendantes ou facteurs de cohésion de la *région rurale* — si l'on parle en terme d'organisation spatiale — au sein de laquelle elles se situent.

Si la « centralité » peut être seule qualifiée de fonction urbaine spécifique, la fonction rurale spécifique repose sur l'exploitation des terres agricoles et forestières. Fonction de production seule, ou également de sauvegarde d'espace vert ? Le rôle à la fois économique et socio-culturel a déjà été souligné ([8], p. 377) pour la forêt; il est évoqué de plus en plus souvent pour la superficie agricole actuellement utilisée, et même réduit dans certains cas au seul aspect socio-culturel chez les partisans du glissement partiel du métier d'agriculteur vers celui de « jardinier du paysage ».

### III. — CONCLUSION

Nous avons défini le milieu rural comme celui caractérisé par certaines proportions entre les fonctions agricole, secondaire et tertiaire, par une fonction résidentielle active et passive, par une certaine quantité d'espace libre. Mais les proportions ne suffisent pas : les activités communes à la ville et à la campagne prennent des extensions spatiales, se manifestent sous des formes différentes suivant qu'elles se localisent dans l'espace urbain ou dans l'espace rural.

Celui-ci est souvent considéré comme l'espace libre, solde du sol consommé par l'homme, directement affecté à l'agriculture et à la forêt, elles-mêmes concurrentes dans leur consommation. Le complément de cet espace libre, que nous avons appelé « espace construit », se répartit en espaces urbain, rural et « intermédiaire » (21) suivant la fonction et la morphologie des éléments qui les constituent. Des proportions d'« espace construit » et d'espace libre différentes distinguent également l'espace rural de l'« intermédiaire » et de l'urbain. Nous avons évité l'usage d'« espace urbanisé », car l'ambiguïté du terme « urbanisation » tient aussi au fait de sa généralisation et application à des espaces où vit une population de plus en plus urbaine dans ses activités, ses genres de vie et modes de pensée.

A côté de l'« espace construit » existant à la campagne, à la ville, il y a celui qui — à des rythmes et selon des processus différents dans le temps et dans l'espace — *s'y est construit et se construit*, transformant et secouant

(20) C'est-à-dire pour la Belgique des niveaux IV et V de la hiérarchie urbaine, peut-être même certaines villes du niveau III pour les zones à plus forte densité de population (voir J. A. SPORCK, [51], pp. 20-23 et [1], pp. 35-42). Pour la France (mais voir [51], p. 20), on « irait jusqu'au premier niveau urbain qu'on situe à environ 20 000 hab. » ([4], p. 46). — Mais la ville n'est pas nécessairement le seul moteur de l'organisation spatiale en milieu rural ! (voir [55], pp. 55-57).

(21) Nous groupons sous ce terme les types d'espace évoqués en note 15.

plus ou moins profondément et rapidement l'inertie des paysages hérités (chez nous, de l'Ancien Régime généralement). D'ailleurs, l'usage du terme « urbanisation » (et ses dérivés) n'est-il pas le corollaire de l'essor urbain et industriel, datant lui aussi dans nos pays du siècle dernier ! Devant les forces en présence, la substitution de la cause à l'effet était presque inévitable, de même que l'est devenue aussi l'habitude de définir en terme négatif un espace rural qui se réduit comme une peau de chagrin.

Cependant, n'avons-nous pas qualifié l'espace rural en fonction des activités qui s'y exercent, et qualifié ces dernières de rurales selon leur appartenance ou non à ce type d'espace ? En fait, la contradiction n'existe que dans la formulation du problème. Nous attachons une importance primordiale à la localisation de ces fonctions pour les qualifier : une même activité — dans une entreprise industrielle, par exemple — peut être qualifiée d'urbaine, de rurale, ... suivant l'endroit où se situe l'entreprise et la forme, la dimension qu'elle y prend ; mais en même temps, cette activité contribue par sa présence à qualifier l'espace qui la supporte.

Dans un prochain article, nous chercherons à mettre en évidence, par l'examen de la fonction résidentielle et des proportions existant entre les secteurs d'activités de la population, les différents types de structures fonctionnelles qui peuvent se présenter au sein d'un espace (choisi). Conjointement, l'étude de leur organisation spatiale, de leur agencement, de leur morphologie permettra de déterminer leur appartenance ou non à un espace rural, de délimiter celui-ci, d'y distinguer différents types, de les comptabiliser en terme de surface occupée et consommée.

Un troisième stade consisterait sans doute à savoir si l'espace rural mis en évidence est *perçu* en tant que tel par *tous* les hommes qui y *vivent* ; s'il y a des degrés dans la perception de cet espace selon que varie la morphologie qu'adoptent les activités qui s'y exercent, suivant leurs proportions, suivant la quantité d'espace libre qui le caractérise.

Les trois démarches sont parallèles, concomitantes, même si elles apparaissent se succéder et être fonction l'une de l'autre. Ensuite, et seulement, pourront être précisées les notions subjectives de cadre de vie et d'environnement.

Nous sommes consciente de ce que les notes qui précèdent ne font qu'effleurer les thèmes espace rural, milieu rural, espace vécu ou perçu, environnement, cadre de vie et paysages. Nous avons cru cependant qu'il était utile d'essayer de préciser le contenu de ces termes et de les confronter.

## BIBLIOGRAPHIE

- [1] ANNAERT J., DENIS J., DETHIER L., DUMONT M. E., GOOSSENS M., PIEDANNA V., SPORCK J. A., VAN DER HAEGEN H. (rédaction ANNAERT J., GOOSSENS M., VAN DER HAEGEN H.). — *Les zones d'influence des centres et la structure des activités urbaines. Commentaire des planches 28A-B-C : réseau urbain I-II-III*. Comité National de Géographie. Atlas de Belgique, 1972, 86 p.
- [2] BEAUJEU-GARNIER J. — *La Géographie : méthodes et perspectives*, Coll. de Géographie appliquée, Masson, Paris, 1971, 141 p.
- [3] BERGER A. — *La nouvelle économie de l'espace rural*. Coll. Marchés et structures agricoles, éd. Cujas, Paris, 1975, 286 p.
- [4] BONNAMOUR J. — *Géographie rurale. Méthodes et perspectives*. Coll. de Géographie applicable, Masson, Paris, 1973, 168 p.
- [5] CHAPUIS R. — *De l'espace rural à l'espace urbain. Problèmes de typologie*, dans *Etudes rurales*, n° 49-50, 1973, pp. 122-136.
- [6] CHRISTIANS Ch. — *Le réseau routier. Etude pour le degré de priorité du remembrement rural. 5.3. Densité et qualité du réseau de desserte rurale*. Centre d'Etudes agraires, Liège, 1964 (inédit).
- [7] CHRISTIANS Ch. — *Compléments de géographie humaine : questions de géographie agraire et d'habitat rural* (cours inédit).
- [8] CHRISTIANS Ch. — *Problèmes d'utilisation des espaces agricoles et forestiers en Belgique*, dans *Mélanges de Géographie, physique, humaine, économique, appliquée, offerts à M. O. Tulippe*, t. II : *Géographie économique, géographie appliquée, régionalisation et théorie*, Gembloux, 1967, pp. 377-393.
- [9] CHRISTIANS Ch. — *Les degrés de priorité des remembrements de biens ruraux en Belgique. Etude géographique des structures et premières propositions de priorités*, dans *Revue de l'Agriculture*, nos 11-12, nov.-déc. 1971, pp. 1439-1503, 22 pl. h.-t. et *Travaux géographiques de Liège*, fasc. 158, 1971.
- [10] CHRISTIANS Ch. — *La typologie de l'agriculture en Belgique : méthodes, problèmes, résultats*, dans *Agricultural Typology and Land Utilization*. Centre of Agricultural Geography. Institute of Agricultural Economy and Policy, University, Academy of Agricultural Sciences and Humanities, Verona, 1975, pp. 93-109 et *Travaux géographiques de Liège*, fasc. 165, 1977.
- [11] CLAUDE Jacqueline. — *L'urbanisation des campagnes en Ardenne liégeoise. La commune de Ferrières*, dans *Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques*, t. XLI, n° 2, 1972, pp. 133-155, 1 pl. h.-t. et *Travaux géographiques de Liège*, fasc. 159, 1972.
- [12] CLAUDE Jacqueline. — *Aspects de la débocagisation en Belgique*, dans *Atti del Convegno internazionale « I Paesaggi Rurali Europei »*, Perugia, 7-12 Maggio 1973, Pérouse, 1975, pp. 97-103, 3 pl. h.-t. et *Travaux géographiques de Liège*, fasc. 164, 1976.
- [13] CLAVAL Paul. — *Eléments de géographie humaine*, éd. M. Th. Génin, Paris, 1974, 412 p.
- [14] CONSEIL DE L'EUROPE. Conférence des Ministres responsables de l'Aménagement du Territoire. Bonn, 9-11 sept. 1970. — Thème II : Urbanisation et grandes zones de concentration en Europe. *Approche spécifique : Le problème de la concentration de l'Europe du Nord-Ouest, rapport présenté par la Délégation belge*, CMAT (70) 4, 16 p. et *Rapport général présenté par la Délégation britannique*, CMAT (70) 3, 17 p., s.l. (Strasbourg), s.d.
- [15] de Farcy H. — *L'espace rural*. P.U.F., coll. « Que sais-je ? », n° 1585, 1975, 126 p.
- [16] DELRUELLE N. — *La mobilité sociale en Belgique. Analyse des résultats d'un sondage national*. Coll. du Centre de sociologie générale et de méthodologie, éd. de l'Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles, 1970, 102 p.
- [17] DERYCKE P.-H. — *Note sur la consommation d'espace associée à la croissance urbaine*, dans *L'Espace géographique*, t. III, n° 3, 1974, pp. 161-168.

- [18] DE SMET L. — *Het veranderend gelaat van West-Vlaanderen. Structurele evolutie en gemeentetyping*, dans *Acta geographica lovaniensia*, Leuven, vol. 5, 1967, pp. 293-306.
- [19] DE SMET L. et BRACKE-GRIEDER A.-M. — *Inkomen en gemeentetypes in België*, dans *Publikaties van de Seminarie voor menselijke, economische, historische geografie der Rijksuniversiteit Gent*, n° 2, 1970, 27 p., 9 fig. h.-t.
- [20] DUSSART F. — *Genres de Vie agricole et Paysage rural dans la Région de Mayrhofen (Zillertal, Tyrol autrichien)*, dans *Bulletin de la Société belge d'Études géographiques*, t. XX, 1951, pp. 37-102; *Travaux du Cercle des Géographes liégeois*, fasc. 72 et *Travaux du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège*, fasc. XCII, 1951.
- [21] DUSSART F. — *Quelques réflexions sur l'urbanisation des campagnes et ses répercussions sur l'habitat rural de la Belgique*, dans *Mélanges de Géographie physique, humaine, économique, appliquée, offerts à M. O. Tulippe*, t. I : *Géographie physique et géographie humaine*, Gembloux, 1967, pp. 401-409.
- [22] DUSSART F. (volume publié par les soins de). — *L'habitat et les paysages ruraux d'Europe. Comptes rendus du symposium tenu à Liège du 29 juin au 5 juillet 1969*. Les Congrès et Colloques de l'Université de Liège, vol. 58, Liège, 1971, 472 p.
- [23] ENYEDI G. (Président). — *Les problèmes de recherches de la géographie rurale (Discussion d'un questionnaire)*. Union géographique internationale. Groupe de travail pour la planification et l'aménagement rural, Budapest, 1975, 16 p.
- [24] EQUERRE (Groupe l'). — *L'espace urbain en Belgique. I. Evolution, situation et prévision pour la Wallonie et Bruxelles-Capitale*. Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, (Liège), 1974, texte provisoire.
- [25] *Espace géographique (l')*. — *Régions, environnement, aménagement*, Doin éd., t. V, n° 1, 1976.
- [26] FRÉMONT A. — *Recherches sur l'espace vécu*, dans *l'Espace géographique*, t. III, n° 3, 1974, pp. 231-238 et *La région : essai sur l'espace vécu*, dans *La pensée géographique française contemporaine. Mélanges offerts au professeur A. Meynier*. Presses universitaires de Bretagne, Saint-Brieuc, 1972, pp. 663-678.
- [27] FLATRÈS P. — *Problèmes d'aménagement dans les régions d'habitat dispersé de l'Europe de l'Ouest*, dans *Colloque franco-polonais de Varsovie. La modernisation des campagnes*. Comité national français de géographie, Commission de géographie rurale (éd.), sept. 1973, pp. 31-49.
- [28] GACHON L. — *Géographie des rapports villes-campagnes*, dans *Bulletin de la Société belge d'Études géographiques*, t. XXVI, 1957, pp. 19-70; *Travaux du Cercle des Géographes liégeois*, fasc. 103 et *Travaux du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège*, fasc. CXXIII, 1957.
- [29] GEORGE P. (sous la direction de). — *Dictionnaire de la Géographie*, 1<sup>re</sup> éd., P.U.F., 1970, 448 p.
- [30] GERVAIS M. — *Pour une analyse économique de l'urbanisation des campagnes*, dans *Études rurales*, n° 49-50, 1973, pp. 33-41.
- [31] HAMBYE F. — *L'urgence d'une politique cohérente d'implantation des activités industrielles en Wallonie*, cité dans *Habiter*. Institut National du Logement, Bruxelles, n° 60-61, 1974/1-2, pp. 109-111.
- [32] HOUÉE P. — *Quel avenir pour les ruraux ?* Coll. « Développement et Civilisations, éd. Economie et humanisme », Les éditions ouvrières, Paris, 1974, 246 p.
- [33] INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE. — *Recensement des bâtiments au 31 décembre 1968*, Bruxelles, 1973, t. I.
- [34] INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE. — *Recensement général de l'agriculture et des forêts au 15 mai 1970*, Bruxelles, 1976, t. I et III.
- [35] INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE. — *Recensement général de l'agriculture et des forêts au 15 mai 1970*, tableaux inédits par commune, siège des exploitations.
- [36] LEFÈVRE M. A. — *L'habitat rural en Belgique. Étude de Géographie humaine*, Liège, 1926, 306 p., 32 pl., h.-t., 3 cartes h.-t.
- [37] LOUIS A. — *Typische hoevevormen in België en hun verbreiding*, dans *Natuurwetenschappelijk tijdschrift*, jaargang 31, n° 1-2, 1949, pp. 163-165, 1 pl. h.-t.
- [38] MATHIEU N. et BONTRON J.-C. — *Les transformations de l'espace rural. Problème de méthode*, dans *Études rurales*, n° 49-50, 1973, pp. 137-159.

- [39] MÉRENNE-SCHOUMAKER B. — *Occupation et consommation de l'espace urbanisé. Quelques observations en Belgique*, dans *La Géographie*, n° 108, 1976, pp. 25-42 et *Travaux géographiques de Liège*, fasc. 165, 1977.
- [40] METTON A. — *L'espace perçu : diversité des approches*, dans *l'Espace géographique*, t. III, n° 3, 1974, pp. 228-230.
- [41] MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. ADMINISTRATION DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — *Atlas du Survey National*, t. II.
- [42] MOLS R. — *La périphérie bruxelloise. Jalons statistiques pour aider à sa délimitation*, dans *Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques*, t. XXXVIII, n° 2, 1969, pp. 183-252.
- [43] PINCHEMEL Ph. — *La classification et l'analyse des paysages humanisés*, dans *Revue du Nord*, t. XLIII, n° 171, 1961, pp. 3-7.
- [44] PINCHEMEL Ph. (et autres). — *Le phénomène urbain*. Coll. Recherches économiques et sociales, éd. Aubier-Montaigne, Paris, 1965, 259 p.
- [45] RACINE J.-B. — *Exurbanisation et métamorphisme péri-urbain. Introduction à l'étude de la croissance du Grand-Montréal*, dans *Revue de Géographie de Montréal*, vol. XXI, n° 2, 1967, pp. 313-341.
- [46] REMY, J., VOYÉ Liliane. — *La ville et l'urbanisation. Modalités d'analyse sociologique*. Coll. Sociologique, nouvelles théories, Duculot, Gembloux, 1974, 252 p.
- [47] RICHARD J.-F. — *Paysages, écosystèmes, environnement : une approche géographique*, dans *l'Espace géographique*, t. IV, n° 2, 1975, pp. 81-92.
- [48] ROUGERIE G. — *Les cadres de vie*. P.U.F., Coll. S.U.P. Le Géographe, n° 15, 1975, 264 p.
- [49] ROUVEYROL G. — *L'évolution des études des aires de banlieue*, dans *Travaux de géographie fondamentale*. Annales littéraires de l'Université de Besançon, n° 159, 1974, pp. 195-208.
- [50] SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE SOCIOLOGIE RURALE. — *Le changement dans l'organisation sociale rurale. Communications et échanges de vues du deuxième congrès. Vollebekk-Oslo, 1-6 août 1960*, Bonn, 1961, 593 p.
- [51] SPORCK J. A. (avec la collaboration de NADASDI I., PIWAUX C. M. et DENBLYDEN J.). — *Hierarchie des villes et leur structuration en réseau*. Ministère des Travaux publics. Commission nationale de l'Aménagement du Territoire. Projet du programme national d'Aménagement et de Développement des régions 1967-1970, Liège, 1966, 27 p. (ronéo.) et *Armature urbaine. Zones d'influence des centres — Hierarchie urbaine. Population et découpage administratif au 31.12.1973*, s.l.n.d. (Liège, 1975), 45 p. (ronéo.).
- [52] SPORCK J. A. — *Le réseau urbain hiérarchisé, base de l'aménagement du territoire et du développement économique*, dans *Bulletin de la Société géographique de Liège*, n° 4, déc. 1968, pp. 41-47.
- [53] TULIPPE O. — *Introduction à l'étude des paysages ruraux de la Belgique*, dans *Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques*, t. XII, 1942, pp. 1-24; *Travaux du Cercle des Géographes liégeois*, fasc. 56 et *Travaux du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège*, fasc. LXXVI, 1942.
- [54] UHLIG H. (Ed.) et LIENAU C. (Red.). — *Materialien zur Terminologie der Agrarlandschaft. Basic material for the terminology of the agricultural landscape. Matériaux pour la terminologie du paysage agricole*. Vol. II : *Die Siedlungen des ländlichen Raumes. Rural settlements. L'habitat rural*, Lenz-Verlag, Giessen, 1972, 277 p., nombreuses figures.
- [55] UZAN-LEPAGNOL L. — *Un espace agricole est-il un espace atone ?*, dans *Bulletin de l'Association de Géographes français*, n° 432, 1976, pp. 55-62.
- [56] VAN NAALTEN M. — *The degrees of urbanity : a factor analytical approach as applied to Belgium*. Katholieke Universiteit Leuven. Interfakultair Instituut voor Stedebouw en Ruimtelijke Ordening, *Nota* n° 4, Leuven, avril 1970 (ronéo.).
- [57] VAN WAELVELDE W. et VAN DER HAEGEN H. — *Typologie des communes belges d'après leur degré d'urbanisation au 31 décembre 1961*, dans *Bulletin statistique*, Bruxelles, 1967, n° 9, pp. 722-775 et *Atlas du Survey National*, t. II, carte n° 26.

